

Notes complémentaires sur l'histoire du village de Trilbardou.

Par J.Jumeau

- Bref rappel historique : p 2 et 3
- Eglise : notes diverses sur la construction, le mobilier,
les titres p 3 à 11
- Bâtiments ecclésiastiques ; le prieuré : p 12 et 13
- Bâtiments ecclésiastiques ; les chapelles : p 14 et 15
- Bâtiments ecclésiastiques ; le presbytère et
la sacristie : p 16 à 18
- Bâtiments ecclésiastiques ; le cimetière et la
croix de la place : p 19
- Bâtiments ecclésiastiques ; le terrain de
l'église (transcription d'un acte inédit de 1695) : p 20
- Bâtiments ecclésiastiques ; la maladrerie et
l'hôtel Dieu (transcription deux actes inédits)
 - circa 1738 sur les usages de l'hôtel dieu : p 20 à 23
 - 1695 donation faite à l'hôtel dieu : p 23 à 26
- Entretien des rues : p 27
- Pierre Duviquet : un chef Chouan né à Trilbardou p 28 à 31
- Etat des chemins menant à Trilbardou en 1818 p 32

Bref rappel historique

Trilbardou, village du bord de Marne a conservé, malgré l'urbanisation des alentours au cours de la dernière décennie, toutes les caractéristiques d'un village campagnard du 18^e siècle. Qui imaginerait qu'au moyen âge ce village était une place stratégique, au commerce florissant? De quand date-t-il?

Vraisemblablement, sous forme d'habitation temporaire depuis plusieurs milliers d'années, car les bords de Marne sont particulièrement riches de sites préhistoriques. Le plus proche qui ait été étudié scientifiquement est celui de Vignely à 2 kms.

L'habitat permanent date vraisemblablement de la période gallo-romaine, et plusieurs villas sont répertoriées sur le territoire de Trilbardou

D'où lui vient son nom à la phonétique inhabituelle ?

Passage unique obligé de la Marne sur la route de Paris vers l'Est, par Lagny, il doit la première partie de son nom "TRI " à une altération de Trajectum, (passage, en bas latin). Au cours des siècles Trajectum est devenu Triam au 9^e siècle, puis lors du retour de croisade en 1101 du seigneur du village Hughes de Broyes dit "Bardulfl" (revêtu d'une carapace) Trie le Bardoul, puis progressivement Trilbardou.

Le village avait une position stratégique importante: situé au croisement de la route d'Allemagne (une des 4 routes des postes partant de Paris), allant de Paris à Château Thierry en passant par Claye, Annet, Fresnes, (l'actuelle route nationale 3 n'existait pas) et de celui de Lagny à Meaux, passant par Chessy et Lesches. De nombreux chemins partent alors en direction des villages aux alentours: Villenoy, Iverny, Rutel, Meaux, Charny, Chauconin, Varedes (en évitant Meaux), et plus loin: Juilly Beauvais. Entre la période gallo romaine et la guerre de 100 ans, le pont de Trilbardou est un des rares points de traversée de la Marne. Les invasions Anglaises de la guerre de 100 ans dans la région commencèrent en 1346. Elles furent suivies de la Jacquerie, et de la grande épidémie de peste de 1437/1440. Les terres furent abandonnées, les villages détruits. Il fallut attendre 1470/1480, pour voir apparaître un renouveau: reconstruction des bâtiments et églises, exploitation des terres. Les propriétés ecclésiastiques s'agrandirent, en raison de la déshérence et de la disparition de nombreux titres. En 1493-1495, le pont est reconstruit (emplacement: ancien pont au bout de la rue Debeaupuis)

A la fin du 15^e siècle, Trilbardou collecte les grains et le vin de la plaine de France, afin d'alimenter Paris dont la plus grande partie de l'approvisionnement en céréales et en vin arrive par la seine. Passent alors sur le Marne les bateaux chargés à Crécy, à Mareuil, à Meaux. De la plaine de la Goelle et de France, le grain et le vin arrivent par route à Trilbardou.

Vers 1473, est cité Jean de Montigny, surnommé « Le Boulanger », premier Président au Parlement de Paris, possesseur des terres de Montigny (fief situé sur la rive opposée à Trilbardou), seigneur D'Isles les Villenoy, ainsi surnommé car un de ses aïeux avait procuré du blé à la France en temps de disette

Le chargement des denrées se faisait par son port (port de Montlejour) sur la Marne, situé au niveau du barrage actuel de l'usine élévatoire. Paris recevait alors la plupart de son approvisionnement par voie d'eau. Plusieurs marchands importants étaient alors établis sur Trilbardou, en particulier la famille Bocquet.

Cette activité commerciale favorisa la construction de moulins, à proximité du pertuis (Ecluse) de Trilbardou. Charrons et tonneliers étaient établis dans le village. En 1556, en 1564/1565, les récoltes furent mauvaises.

En 1567, les combats des guerres de religions détruisirent le pont

Le déclin commercial du village et la fin de son importance stratégique commença à cette époque. Faute de moyens, ce pont ne fut pas reconstruit.

Remplacé par un bac, le passage devint plus difficile pour les charrois. Ceux-ci prirent l'habitude de se détourner vers Meaux.

En 1590/94, la guerre civile, et une nouvelle épidémie de peste ruinèrent de nouveau la région.

En 1652, le pays fut encore ravagé par les "Lorrains" (mercenaires espagnols du duc de Lorraine) en guerre contre les troupes royales commandées par Turenne

Au 18ème siècle, la production agricole dépasse très largement la consommation locale, et l'amélioration des chemins est devenue une nécessité. De 1748 à 1765 la route d'Allemagne (route royale N°3), d'une largeur de 36 pieds, est construite. Elle évite Trilbardou, coupant en ligne droite les plaines de Claye à Meaux. A partir de cette période, le commerce de grains commença à décliner, car cette voie facilite privilégie le transport vers d'autres ports et aussi le transport direct par route par route vers Paris

En 1846, l'ouverture du canal de Chalifert, en raccourcissant notablement le trajet, et en évitant les pertuis de Mareuil et de Trilbardou fait disparaître la circulation des bateaux sur cette partie de la Marne.

Le 5 juillet 1849 le train fait son apparition, avec l'ouverture de la ligne Meaux Paris.

Le circuit du transport des céréales ne passa plus par Trilbardou.

Les moulins n'y survécurent pas. Incendiés en 1860, ils furent remplacés par la station de pompage.

En 1881 lorsque le pont fut reconstruit, les voies commerciales ne passaient plus par Trilbardou.

Le village avait perdu de son importance stratégique, mais la seigneurial de Trilbardou, et surtout le titre de Vidame qui y était attaché, était particulièrement convoité. Le vidame était, pendant le haut Moyen age le "ministre des armées" de l'évêque, vassal de celui-ci, tenant son fief de l'évêché..

C'est grâce à ce titre que cette église existe dans sa forme actuelle.

La naissance de l'église de Trilbardou

La première trace d'un lieu de culte à Trilbardou date de 863, lorsque à suite du siège de Paris par les Normands, les reliques de Ste Geneviève qui avaient été évacuées en 857 de l'abbaye Ste Geneviève de Paris vers Marisy (Nord de Meaux) repassent par Trilbardou lors du retour vers Paris, le 28 octobre 863.

Le culte de Ste Geneviève à Trilbardou remonte à cette époque car la tradition rapporte qu'un miracle eut lieu lors du passage du pont, où une femme dont les jambes étaient paralysées en retrouva l'usage.

Ce culte, particulier au village, avait lieu à la date anniversaire de ce miracle, le dimanche le plus proche du 28 octobre. Il fut ensuite, après la révolution, déplacé le dimanche le plus proche de la Sainte Geneviève, le 3 janvier

Jusqu'au début du 20ème siècle eu lieu un pèlerinage avec ostension des reliques de Ste Geneviève conservées dans une châsse.

Le fête de Sainte Geneviève resta traditionnelle et fort courue pendant la première moitié du 20ème siècle. En 1935, la célébration à l'église de Trilbardou se faisait encore en présence de l'évêque de Meaux, grand messe solennelle, avec choriste du séminaire de Meaux, orgues et violons et procession(voir reproduction du programme du 3 janvier 1945)

Les restes de Sainte Geneviève ont été brûlés en place de Grève à Paris durant la révolution, et ses reliques sont particulièrement rares. Quelques parcelles sont aussi conservées en l'église Saint Etienne du Mont à Paris, ainsi qu'à Diant (Doyenné de Voulx) Ces reliques, ainsi que la bannière du pèlerinage sont toujours conservées dans l'église.

Les pèlerins conservaient une eau tirée du puits de Ste Geneviève, accessible par la chapelle Ste Nicaise.

Une messe de Sainte Geneviève particulière au village a été conservée.

Un cantique ancien était chanté lors de ce pèlerinage dont une partie du texte est connu :

"O sainte Geneviève, ô la très Seurre guide du peuple
qui t'invoque en les saints endroits
par ou s'étend la foy et sceptre des François
Ah ! sur tout celuy-là t'est aimé ou Seine
roule ses flots meslez avec la blanche araine
de Marne qui l'accroist et l'acole à travers
les vergers pommoneux et parmi les prés verds...."

L'origine de cette Eglise est vraisemblablement due à la présence d'un fundus (exploitation agricole) gallo romain, dont la chapelle servait au culte. Le prieuré appartenant à l'abbaye de saint Faron devait en être la continuation et c'est vraisemblablement dans cette chapelle que furent déposées les reliques de Ste Geneviève lors de leur transfert en 857 et/ou 863.

En 1206, l'abbé de St Faron avait une " maison " à Trilbardou.

Au 14^{ème} siècle le prieuré possède une église attenante au prieuré dédiée à Sainte Geneviève.

Au 18^{ème} siècle, cette église deviendra l'église de la paroisse apparaît plus tard comme chapelle du prieuré, attenante à celui-ci. La cure et le prieuré étaient à la nomination de l'abbé de saint Faron. Elles le resteront jusqu'à la révolution, à l'exception d'une chapelle Sainte Nicaise, à la collation pleine de l'Evêque de Meaux.

L'antiquité des possessions de saint Faron et de l'Evêque de Meaux sur Trilbardou sont aussi confirmées par le titre de Vidame de Meaux dont est porteur le Seigneur de Trilbardou, et qui en fait un des 4 vassaux chargés de porter l'évêque lors de son intronisation. Il y est alors placé au même titre que le Vicomte de Meaux et le procureur du roi. Le vidame de Meaux, vassal de l'évêque tient son titre de ce dernier.

Ce titre lui confère aussi le droit d'assister aux couches de la Reine de France et d'annoncer la naissance des enfants royaux. Il faut vraisemblablement faire remonter les honneurs et devoirs de ce titre au 16 août 1284, lors du mariage du roi Philippe le Bel avec Jeanne de Champagne, qui apporta alors le comté de Meaux dans sa corbeille de mariée.

L'Eglise

Le Chœur

C'est la partie ancienne de l'église.

- Murs épais de 1,16 mètres à la base (niveau du sol intérieur actuel du chœur). Montés en gros appareil jusqu'à 50 cm au-dessus de ce niveau.

- sol actuel en carrelage noir et blanc

Principales périodes de travaux

1594, rénovation complète

1710/1720 travaux sur le clocher ;

1766 Installation du Baptistère

1785: Nouvelle nef, déplacement des boiseries, surélévation du sol ; 1862/65 : Peinture des boiseries, ouverture de la porte vers la nouvelle sacristie

Décembre 1905 : la commune a fait réparer la toiture des bas cotés, car il pleuvait dans l'église

12/ août 1928 : électrification de l'église

1936: Toiture refaite(nef, chœur, ancienne sacristie, presbytère) pour 42.894 F

1966 Toiture totale de l'église refaite

1981 Toiture refaite sur les absides de la nef par Dalissier, coût 53943 F

1995 Toiture et charpente du clocher refaite en

Pilier droit : affaissement constaté en 1964, puis par architecte bâtiments de France en 1987.

Graffitis et marques d'ouvriers :

Sur la poutraison du clocher : LAG 1744

Sur les murs du grenier Nord ; Dalissier Bernard 1981, Plailly, manouvrier 19(49) ; Charles, manoeuvre

La Nef

Entièrement reconstruite par le seigneur de Trilbardou, Jean Charles Pierre Lenoir, issu d'une famille ancienne de magistrats, a gravi les postes de Conseiller au Châtelet, lieutenant criminel, maître des requêtes, lieutenant de police ou il dirigea en particulier la police secrète et intérieure, président de la commission des finances. On lui doit l'établissement d'une école de boulangerie, l'institution du mont de piété, l'éclairage des rues de Paris, la construction d'une grande partie des halles de Paris. En 1784, il a 52 ans et membre du conseil, il vient d'être nommé bibliothécaire de Louis XVI, dont il est particulièrement apprécié.

Lorsque cette même année il acquiert la seigneurie de Trilbardou, c'est vraisemblablement à cause du titre de vidame qui y est attaché.

Trilbardou est alors un village isolé, à vocation agricole. Le château et l'église sont en ruine. Il reconstruit entièrement le château, le remplaçant au milieu d'un parc. Il en prolonge le parc jusqu'à la Marne, supprimant les rues du village qui le traversaient, obligeant à détourner vers l'ouest l'antique chemin des Postes venant de Charmentray et en coupant l'actuelle rue de l'Eglise qui devient alors le chemin d'accès principal au château.

L'église est reconstruite en style neo grec à partir de 1785, sous les ordres de l'architecte Cellérier. La mode est alors au néoclassique

L'église Sainte Geneviève à Paris vient d'être terminée en 1780(1764/1780, devenue le Panthéon en 1791).

Lenoir veut-il recréer, dans son village, à plus petite échelle ce monument ?

On doit constater que de nombreuses analogies existent entre Sainte Geneviève de Trilbardou et Sainte Geneviève de Paris : même fronton triangulaire, colonnades.

Malheureusement, en 1789 la révolution arrive.

En 1790 Lenoir donne sa démission, vend ses biens à Trilbardou le 20 mars 1790 et quitte la France. Il rentrera en 1802, mais ne reviendra jamais à Trilbardou..

La nouvelle nef est presque achevée. Elle a maintenant l'aspect que nous connaissons. Les statues n'ont jamais été installées dans leurs niches. Elle est particulièrement grande pour un village de moins de 300 habitants.

On retrouve sur la façade l'étoile caractéristique de St Faron (abbaye de Chaage) principal propriétaire des terres ecclésiastiques du village. Cette étoile, fort effacée, se retrouve aussi sur la croix du village.

Mobilier de l'église

Stalles: Disposées de telle sorte que le siège se relève et forme encore un support qui permet d'être assis en ayant l'air d'être debout. C'est la miséricorde. A partir du 15eme : personnages et scènes

Objets de culte

-(1695)Calice et Patène, burettes d'argent, chasuble de moire aurore a fond d'or et d'argent garnie de passements d'or et d'argent avec manipule, étole voile et bourse, le parement d'autel de même étoffe nouvellement fait

- Calice en vermeil offert par Mlle Louise Persent le 11 octobre 1882

- Ciboire en vermeil : offert par mme Koller en 1886, œuvre de M. Martin à Paris à l'occasion de la prise de possession, du château le 20 juin 1886. 5 travaux 3 ans, architecte M. Lagrave à Paris

Colonnes en stuc : œuvres de M. Samson, rue Berzeline ? à Paris, en 1886

Cœur de M. Dupont enterré dans l'église, sous l'autel de St Jean, dans une boîte en argent

INVENTAIRE EN 1888 (détail sous N° 118, archives Ste Geneviève)

Maître autel

- un autel neuf en chêne
- deux crédences en bois sculpté avec dessus marbre*
- une paire de burettes avec plateau argenté
- une paire de chandeliers vernis avec souche
- deux porte missels
- un fauteuil et deux tabourets rouges
- un appui de communion en bois de hêtre
- un encensoir et deux navettes
- un ostensor argenté et doré
- un calice coupe en argent pied en cuivre
- un ciboire idem
- un calice en vermeil
- un très beau ciboire en vermeil
- une grande exposition en bronze doré avec appliques
- trois vases aux saintes huiles en argent
- un petit ciboire pour le saint viatique
- un lutrin aigle de St Jean (vendu avant 1901)
- trois banquettes rouges deux ordinaires, avec parquets portatifs
- un harmonium à deux jeux, un porte musique
- douze banquettes en chêne pour enfants
- dix belles stalles deux appuis
- cinq chaises en paille
- un confessionnal 3 compartiments
- une chaire à prêcher
- un banc d'œuvre à dossier sculpté

Chapelle de la Ste vierge :

- autel tabernacle gradins et marches pieds
- croix argentée 4 chandeliers avec souches
- 3 tableaux S.C de Jésus et ND de lourdes
- bannière de Ste Geneviève et de ND de lourdes
- grande stature de l'enfant Jésus en pierre
- une statue de la Ste V au presbytere
- une armoire portative à couvercle

Chapelle St Jean Baptiste

- un tableau de St Jean sur les bords du Jourdain
- autel, tabernacle et marche pied
- une croix et 4 chandeliers avec souche
- deux chandeliers de table argentés

Banc de l'œuvre

-une croix et deux chandeliers avec souche

Statues:

-un sacré cœur

une statue de Ste Geneviève avec reliquaire

-un st Nicolas

-une statue de St Denis réparée en 1887

- une statue de St fiacre réparée en 1887

-deux colonnes de stuc surmontées de deux vases en céramique

Tableaux:

une annonciation de la vierge au Maître autel

- St pierre

-St joseph

14 tableaux du chemin de croix

Autres:

une coquille en argent pour les baptêmes

-une vieille exposition en bois doré (vendue avant 1901)

-deux sonnettes

un meuble à ornement à 3 compartiments

-un dessus de meuble à 5 compartiments

-un grand lustre au-dessus du lutrin

-six petits lustres dans la nef

- une lampe à 6 bougies à la SV

- une lampe à 6 bougies à St Jean

-4 beaux candélabres vernis à 5 bougies

- 2 candélabres à 3 bougies

- 4 vieux candélabres à 4 et 3 bougies

Mobilier classé par les monuments historiques :

2 Juin 1971 : trois tabourets de chaire en bois sculpté du XVIII^e s

29 Mars 1955 : deux crédences bois sculpté, dessus marbre, XVIII^es

Autre Mobilier

Tabouret de chaire : 25 Mars 1889 : un tabouret tout semblable à celui qui se trouve à gauche dans le chœur a été fait pour le chaire de droite (12 F)

Autel Louis 14, 2 contremarches de de 098 et 2 de 023 Façade de 2,25m x0, cotés de 1,3 x 0,70 Réalisé par Grandrémi à Meaux en 1866 308,70 F

En 1866, à la suite d'une souscription dans le village qui recueille 2269 francs, on reconstruit le maître autel et la décoration intérieure, un nouvel autel est réalisé, en bois de chêne, construit à Meaux par M. Grand Remy, sculpté par Mr Lazare, sculpteur de la cathédrale de Meaux. En particulier l'agneau pascal, et le calice sculpté sur la porte du tabernacle. Coût de l'autel : 525 F

Le marche pied et les planchers environnants l'autel et les réparations autour du chœur ont été faites par M. Mavré, menuisier à T. en septembre et octobre, les peintures et décors ont été effectués par MM E. Gueux et Begué : on a repeint tout le chœur, la chaire, le banc d'œuvre, la

chapelle de la Ste Vierge et 4 colonnes en chêne et marbres variés Les dorures de l'autel ont été effectuées par MM Begue et Hensier, doreurs à Meaux
- 7/7/1867 : Deux flambeaux argentés, don de Mme Persent
- Janvier 1873 : ornement en drap d'or brodé, avec couronne de roses et de lys, agneau pascal en relief (225 F)
- 1er Mai 1884 paire de candélabres en bronze vernis doré, à 5 bougies, ornés d'épis et de feuilles (70 F)
- 5 Avril 1885 paire de candélabres en bronze vernis doré, à 5 bougies, ornés d'épis et de feuilles (70 F)
14 Août 1889 : Derrière les stalles de droite, réalisation d'un placard en chêne pour renfermer les fleurs de l'église, avec portes garnies de toiles métalliques (107 F)
31 Janvier 1924 : achat d'un fauteuil Dagobert (75 F)
14/9/1933 : Garniture d'autel avec crucifix en chêne avec christ en ivoire 1934 : don par M. Koller de deux fauteuils Dagobert (un à l'église l'autre au presbytère)

STATUES

31/3/1867 : Réparations des statues de St Nicolas (crosse refaite à neuf) et de Ste Geneviève (houlette refaite à neuf) Les deux statues, qui étaient dans un état de vétusté déplorable ont été soigneusement et habilement restaurées au mastic par M. Ernest Gueux, peintre à Meaux. Coût 93 F
21 MAI 1877 : Statue du sacré cœur de Jésus, hauteur 1,60, exécutée à Paris cher M. Raffl, rue Bonaparte (435 F)
Octobre et novembre 1889: Achat d'une statue en terre cuite de St Joseph tenant l'enfant Jésus ; Ateliers de M. Froc Robert, 36/38 rue Bonaparte (484 F)
14 NOV 1909 : statue de Jeanne d'ARC, offerte par Koller
23 Août 1925 : Statues de St Jean Marie Viannoy (Ateliers Niel, 4 place des petits pères, Paris, 225 F) et de Ste Thérèse de l'enfant Jésus (ateliers de la Breuve, Paris, 184 F)

VITRAUX

Vitraux sud : offert par M. et mme Fleurie
En Octobre 1866, M. Fleurot Aimé fait don d'une somme de 100 francs pour être ajoutée à celle donnée le 11 sept afin d'acheter une belle grisaille pour remplacer la croisée à droite de l'autel. Montant total des travaux : 282,90 F Vitrail réalisé par M. Plée
Du 8 au 16 septembre 1867 : percement de deux baies, l'une à la chapelle de la Ste Vierge, l'autre à la chapelle de St Jean. Le cintre des baies construit en pierre meulière. Le 16 sept : pose de deux grisailles exécutées par M. Plée, peintre verrier à Meaux (160 F)
Vitraux Nord : l'ouverture donne sur le grenier de la nouvelle sacristie. Baie fermée par une fenêtre à petits carreaux. Cette ouverture devait exister avant la construction de cette sacristie.
Juin 1871 : grisaille en vitraux peints à la rosace au-dessus de la grande porte de l'église (M. Plée) 2,63 x 1,24 m 223,50 F
1er Août 1889 : ont été remplacées par de magnifiques grisailles les verrières qui étaient en très mauvais état et auxquelles il manquait un très grand ombre de verres Ces grisailles, au nombre de 10 (5 de chaque côté de la nef) De plus les deux châssis ordinaires, qui se trouvent au-dessus des grandes portes ont été remplacés par 2 belles grisailles avec les lettres SG (initiales SG entrelacées : Ste Geneviève)
Le tout a été exécuté dans les ateliers de M. Gysell (Gsell) Laurent, peintre verrier à Paris, 23 rue du Mont Parnasse (coût 991,30 F)

8 Octobre 1889 : fenêtre en grisaille, dans le chœur de l'église, à droite, environ 4m, offerte par M. et mme Koller, coût 500 F, réalisé par Gsell Laurent
Ces vitraux ont été endommagés lors de la bataille de la marne (un panneau entier de la grande rosace détruit, les autres endommagés ; d'autres petits dégâts sur les autres vitraux Coût 90 F en 1915)

TABLEAUX

En 1868 : le tableau de St Jean Baptiste refait à neuf par M. J. Duinant, peintre à Meaux (70 F)
Plafond restauré, Peintures et décors de la chapelle St Jean Baptiste refaites (490 F)

29 JUIN 1876 : don par M. Jules Pierre Dethomas (Député de Seine et Marne), propriétaire du château de Montigny d'un tableau représentant St Pierre en pied

19 Mars 1880 : don d'un tableau représentant St Joseph par mme Persent

13 janvier 1884 : don d'un tableau représentant l'apparition de la Ste vierge à Bernadette Soubirou

23/12/1890 : a été posé à gauche du maître autel un tableau de grande dimension représentant l'enfant Jésus debout sur le globe et entouré des 4 évangélistes, les noms des 3 villes Bethléem, Nazareth et Jérusalem sont indiquées sur le tableau. Offert par la famille vermeille

HARMONIUM:

En 1890 : le 5 mai, remplacement de l'ancien harmonium, qui existait depuis une trentaine d'année, et qui avait été donné à l'église par le curé Merlot, ancien curé de la paroisse, est remplacé par un autre, sortant des ateliers d'Alexandre, 106 rues de Richelieu à Paris (626 F)

Clocher:

Un dessin ancien, du début du 18ème siècle, indique un clocher à droite de la nef. C'est la seule représentation de l'église dont nous disposons pour la période pré révolutionnaire.

Rien dans la disposition actuelle de l'église ne laisse penser que ce dessin est exact. Un certain nombre de constatations semblent cependant confirmer cette existence :

- un important éboulement, survenu en 1975 à cet endroit semble indiquer qu'y subsistaient des caves (ou une crypte (selon la croyance locale)
- L'affaissement actuel d'un mur de l'église à cet endroit (premier contrefort droit du chœur) en est peut être la confirmation
- De très importants travaux ont été réalisés dans l'église en 1710 et 1720.

Il semble que le clocher actuel a été rebâti sur les murs de la deuxième travée du chœur. Il a nécessité l'augmentation de la taille des arc-boutants. Il s'appuie sur les murs épais du chœur, mais est de construction nettement plus récente, en petits moellons et plâtre. L'épaisseur de ses murs est nettement plus faible que celle des murs du chœur.

La transformation de l'église par Lenoir n'a pas affecté le clocher, en effet, en 1813, il est nécessaire de refaire la toiture du clocher et de deux des faces(face sud et face nef) de celui-ci.

- L'Escalier du clocher : a été réalisé bien après les murs du chœur car l'ouverture dans les murs est de forme carrée, non voûtée comme les ouvertures anciennes, mais avant les boiseries de celui-ci, car les boiseries intègrent parfaitement la porte, qui est invisible.

Cet escalier est adossé aux murs de la nef et à un arc-boutant. L'examen de cet arc boutant révèle qu'à partir d'un certain niveau il se divise en deux par une fente verticale nette et droite. Vraisemblablement cet arc-boutant existait avant la construction du clocher, et il a été élargi et remonté afin de supporter les murs du clocher.

Cloches

En 1744 fut construite la poutraison qui supporte les cloches. Deux cloches y furent installées : Une petite cloche de 63 cm de diamètre, d'un poids de 150 kg, vraisemblablement du 17^e siècle et une grosse cloche de 878kg, avec un petit battant de seulement 28 kg . En 1813: le battant de la cloche se détache et détériore la toiture du chœur et de la sacristie

Cette grosse cloche fut fondue pour réaliser en 1839, la cloche actuelle, (don de M. Dupont, ancien seigneur de Trilbardou, mort en 1817), d'un poids de 1024 kg (dont un battant de 94 kg) fut installée en 1839 et bénie par l'évêque de Meaux. Elle fut réalisée par Hildebrand, à Paris, pour un coût de 3217 francs. Marraine de la cloche : mme Adolphe de Lignières

Horloge:

Une horloge en 1719.

Cadran du clocher en 1816

1846: 2^e me quinzaine de juillet une horloge, réalisée par Perrelet et fils, horlogers du roi, est posée ; Elle comporte un cadran de 1,03 m de diamètre, un mécanisme en laiton, sonne les heures et les demies, prix ; 1200 F

Nouvelle horloge en 1965. Elle a été électrifiée en 1988 Malheureusement revendue en 1995.

Titres appartenant à la fabrique de Trilbardou

(inventaire de 1866)

- Créance résultant d'un acte passé devant Me Decan, notaire à Meaux le 11 juin 1752 et d'un autre titre passé devant Me Laurent notaire à Meaux le 22 novembre 1812

Au profit de la fabrique de Trilbardou : une rente de 26 F 17 cts payable le 11 novembre provenant d'un capital de 523 F lequel résulte d'un bail fait à toujours des biens suivants : maisons d'hildevert et de Bardy, avec jardins et dependances

- rente de deux cent francs de rente sur l'état faite à la fabrique par la dame Emilie Françoise Darlu, veuve du comte Dupont suivant son testament olographe du 24 décembre 1817

- rente N°1066 à trois % pour la fabrique (dette publique 1862), montant 9 F

- rente N°1067 à trois % pour la fabrique (dette publique 1862), montant 220 F

Biens fonciers :

- un terrain de 17 ares neuf centiares loué à M. Boufflerd de la Conge pour 12 ans, 11 nov. 1861-73: dix francs

1872: achat d'une rente de 20 F, emprunt de 1871 titre N° 160111 ; Prix d'achat : 343,30

1875: achat d'une rente de 50 F à 3% pour la somme de 1062 F 70c

30/8/1891 : rente de 31 F, pour une somme de 1000 F (legs Lefranc)

Les bâtiments ecclésiastiques

Les guerres, en particulier entre 1412 et 1436, ont complètement dévasté la région de Meaux. Les bâtiments ont été détruits, les terres sont restées en friche.

Jusqu'à la révolution, plus d'un tiers des terres du village (535 arpents sur 1556) est propriété ecclésiastique. Le deuxième tiers appartient au seigneur, le troisième est morcelé entre de nombreux petits propriétaires.

L'inventaire, fin du 18^{ème} siècle en est le suivant :

- La ferme de la conge : appartient à saint Faron, superficie 230 Arpents
- La ferme du prieuré, avec pressoir et colombier : appartient à saint Faron, superficie 233 Arpents
- La ferme du Chapitre, avec pressoir (appartenant au chapitre de la cathédrale), 20 arpents, située rue de Vignely
- La ferme du bout de l'orme, 20 Arpents, au curé de saint Fiacre
- La ferme et le pressoir des templiers : 30 arpents (bâtiments de la ferme disparus avant 1529)
- Collégiale saint Sintin : 10 arpents
- Noefort : 13 arpents
- Hôtel Dieu de Meaux : 17, 5 arpents

La ferme du seigneur, rue de Vignely comportait 414 Arpents et 64 arpents au bois Garnier.
Son Château : 22 arpents

Le prieuré :

Situé à droite de l'église, à l'emplacement de la mairie et de l'école actuelle.

Le prieuré existe déjà en 1206. Les prieurs de saint Faron sont alors tenus de s'y rendre à tour de rôle pour y faire l'office pendant une semaine. Afin de se libérer de cette charge, ils payèrent chacun 3 livres par an.

En 1300, le prieuré avait un revenu de 140 Livres, établi sur 140 livrées de terre. Entre 1288 et 1330, il augmente ses possessions, et paye 60 sols pour celles-ci.

Les acquêts faits par la cure de 1288 à 1328-1330 donnèrent lieu au paiement au roi par le curé d'une somme de 13 livres 14 sols 8 deniers tournois de faible monnaie

En 1328-1330, il paye la somme de 60 sols au roi pour les acquêts faits depuis 40 ans environ

En 1353, pour l'impôt du 30^{ème} denier, il paye 53 sols et 4 deniers. Le revenu est alors estimé à 90 livres.

En 1526, il comporte grange, étable, pressoir, colombier et est occupé par le prieur. Il est contigu au presbytère et aux fossés de la ville. Le prieur Jean Navier, ancien prieur de saint Fiacre à Meaux décède dans son prieuré le 31 juillet 1526, L'abbaye de saint Faron à Meaux, afferme ensuite la terre et les bâtiments. A partir de cette date le prieuré est un bénéfice et les prieurs n'y résident plus. En 1539, le prieur paye 45 sols par an un remplaçant pour dire la messe.

En 1698, ce prieuré rapporte plus de 1000 livres de revenus

En 1709, les décimes imposés au prieur atteignent 184 livres.

En 1757, à la mort du prieur bénéficiaire, le prieuré est réuni à l'abbaye de saint Faron. Il possède alors 233 arpents, soit 119 hectares (évaluation faite avec l'arpent de 22 pieds)

En 1789, il est toujours à la collation de l'abbé de saint Faron, et c'est une des plus importantes sources de revenus de l'abbaye.

Les noms de prieurs qui nous sont restés sont :

De 1520 à 1526 : Jean Navier (dernier prieur résident)

En 1573 : Anselme de Cailleau (Bénéficiaire)

Vers 1600 : Regnaud Vigor, puis Pierre Vigor son frère (Bénéficiaire)

En 1709 : Dom Antoine Joseph Solabel (Bénéficiaire, qui délègue l'administration du prieuré à l'abbé de saint Faron)

De 1759 à 1789 : Dom de la Vaissière (Bénéficiaire)

Saisie comme bien ecclésiastique en 1792, la ferme du prieuré est achetée (en même temps que le château et de nombreuses autres terres) par le sieur Dupont, qui deviendra Pair de France.

En 1824, le neveu de sa femme, Jean Joseph Lenfumé de Lignières en hérite. En 1832, après le décès de son père, son fils Adolphe en hérite. En 1856, ce dernier, maire de la commune, propose de vendre la ferme et ses dépendances à la commune pour servir d'école et de mairie. A cette époque, la ferme comporte un corps principal, qui, conservé, est devenu la mairie actuelle, un pigeonnier sous lequel passe l'entrée, et une cour fermée de mur et entourée de bâtiments : bergerie, grange, porcherie, étable. L'entrée est couverte par un pigeonnier, symbole des droits seigneuriaux. (voir plan)

En 1861 les dépendances seront détruites, le bâtiment principal rénové et aménagé pour servir de mairie, salle d'asile pour indigents ("destinée à recevoir de jeunes êtres qui y trouvent l'éducation récréative sous une surveillance maternelle" transformée en école maternelle en le 2 août 1881), logement du garde champêtre et de l'instituteur, et une salle d'école construite dans la cour.

Pour acheter ce bâtiment, la commune vend l'hôtel Dieu et l'ancienne école (plan de situation de l'école et plans de l'hôtel dieu)

La chapelle Sainte Nicaise :

Existante au 14^{ème} siècle, elle était alors à la collation de l'abbé de St Faron. Elle passa vers cette date à la collation de l'évêque de Meaux,

Elle existe avant 1513.

En 1563 : Chapelain de saint Nicaise : Jacques Fleury (Bénéficiaire, affermant les terres pour 10 livres par an)

En 1572 : Deux prêtres, nommés par le bénéficiaire officiant dans cette chapelle : Jean Aufaiz et Charles Leblond

En 1573, Mathurin Godefroid bénéficiaire, nomme Jean Cornilllard, Curé de Vignely, comme desservant de cette chapelle

De 1781 à 1789 : Bénéficiaire M. Gravet

En 1789, elle était à la collation de l'évêque, indépendante du prieuré et de la cure. A cette époque, elle possédait un jardin et environ 2500 m² de terrain.

En 1830 Cette chapelle saint Nicaise était encore à la collation pleine de l'Evêque de Meaux.

Elle disparaît des registres vers cette date.

Il n'existe aucune trace de destruction ou de démolition après cette date

Son emplacement exact reste inconnu. Elle est citée au milieu du 18^é et en 1829 comme étant dans l'église.

La clef de voûte de la chapelle Sainte Nicolas (voir ci-dessous), aux armes de l'évêque pourraient indiquer que c'est la même.

Chapelle saint Nicolas :

Il n'existe qu'un seul document citant la chapelle Sainte Nicolas. Nous pensons que ce document, vraisemblablement mal transcrit doit être lu *saint Nicaise*

Cette chapelle fut reconstruite en 1594, lors de la reconstruction de l'église. Tout semble indiquer que c'est la chapelle à gauche du chœur.

En effet ses murs sont adossés aux murs principaux du chœur, mais postérieurs et moins épais (0,40m), l'entrée voûtée s'intègre bien dans la construction et le style des ouvertures du chœur et le niveau de son sol primaire, à 40 cm sous le sol actuel, correspond au niveau du sol en pierre du chœur (situé à 20 cm sous le sol carrelé actuel)

Sa construction a fait appel à des matériaux de réemploi, que l'on retrouve dans l'encadrement de la porte, et dans les pierres des voûtes.

Les départs de cintres ne sont pas appuyés sur une corniche, les pierres sont mal ajustées et irrégulières, avec des brisures non correspondantes.

Il est vraisemblable que ces matériaux ont été récupérés lors de la reconstruction de l'église en 1594. Ils sont en effet de facture plus ancienne que les pierres de la voûte du chœur. En particulier la clef de voûte armoriée d'un lion rugissant est la seule portant des armes de toute l'église. Ces armes (de sable au lion d'argent, la queue fourchue et passée en sautoir) sont identiques à celles de Jean de Meulant, seigneur de la Queue, évêque de Meaux de 1335 à 1351. Ce sont les seules armes de toute l'église, et la tradition rapporte que le vidame avait seul le droit d'avoir ses armes dans l'église de Trilbardou.

Ces armes sont logiques, car Jean de Meulan était le frère et héritier de Guillaume de Meulant, qui avait épousé Isabelle de Trie. En 1337 cet évêque fut honoré par le roi pour son courage aux batailles de Bovines, Héroufosses et Saint Omer (guerre de Flandres), où il participa avec deux chevaliers et dix écuyers armés à ses frais. Il mourut Evêque de Paris le 22 novembre 1363, à 80 ans. Peut être est-ce là l'origine de des honneurs particuliers la vidamie de Trilbardou : Dans un même moment, sont liés le roi de France, un fait d'arme ou intervient l'évêque de Meaux et ses hommes d'armes, dont le vidame est naturellement le chef, la famille

de Trie. Ce vidame reçut-il en récompense le fief de Trilbardou, dont l'évêque avait hérité par la succession de son frère ?

Dans ce cas, cette clef de voûte pourrait être datée entre 1337 et 1351, et être un élément de l'ancienne église, détruite durant la guerre de 100 ans

Dans cette chapelle un accès, muré en 1792, donne sur le puits Sainte Geneviève (voir ci-dessus)

Lors de la modification de l'église en 1785, le sol de cette chapelle a été surélevé pour correspondre au nouveau niveau du sol du chœur. Il semble que les pierres utilisées pour ce pavement proviennent de l'ancienne nef.

Le seuil a été surélevé de 40 cm, et une porte massive en chêne, datant de cette époque est toujours en place.

En 1789, elle possède 18 ha de terres.

Désaffectée après la révolution elle servit de sacristie jusqu'en 1865

Le presbytère : Le premier presbytère connu, en 1526, est contigu à la maison du prieur (voir ci dessus prieuré). Il s'écroule en 1574.

Il fut vraisemblablement reconstruit vers 1594, lors de la restauration de l'église.

En 1716, il est de nouveau restauré.

Il semble que son emplacement ait été à droite de l'église, au niveau du chœur, où existe encore une ouverture murée. (Présence de ce bâtiment attestée sur la carte de l'intendance de 1780. Sa position, contiguë à un autre bâtiment situé derrière les bâtiments du prieuré, confirmerait aussi la position du logement du prieur).

La date exacte de la destruction de ces bâtiments est inconnue.

Ce presbytère fut vendu, ainsi que le prieuré, lors de la vente des biens ecclésiastiques lors de la révolution. Ils furent tous deux transformés en fermes : La ferme du prieuré, achetée par Dupont, qui comportait les bâtiments principaux du corps de ferme, et la ferme Bocquet, qui comportait le terrain et les bâtiments compris entre l'église et le prieuré.

Le curé de Trilbardou, fut alors amené à loger dans une maison louée dans le village : Ou était-elle ? . Elle existait encore en 1883 : on trouve en effet à cette époque *M. et Mme Charles Lesueur, domiciliés à Trilbardou, dans l'ancien presbytère, depuis le 1er mai dernier.*

En 1822, après consultation écrite de la population, la commune décide d'acquérir pour 1800 francs la maison située à gauche de l'église aux héritiers Dusautoy (L'ancienne école et logement de l'instituteur, construite entre 1788 et 1818 sur l'ancien cimetière) pour y établir un presbytère. Elle considère en effet que cette maison proche de l'église est particulièrement appropriée, et que le desservant étant actuellement logé dans une maison " dont on est actuellement dans l'incertitude de conserver,.....cette maison pouvant être reprise d'un instant à l'autre" La maison est alors décrite comme suit :

un corps de bâtiment principal, de 5,5m de large, 8 mètres de long, couvert en tuiles par un comble à 2 égouts, avec un rez de chaussée, un premier étage et greniers dessus (voir plan)

En 1823, elle vend deux portions de terrain pour la payer.

Le curé d'alors dût se plaindre, car en 1824, le préfet écrit au maire que : "...le bâtiment ne procurait pas au curé un logement suffisant. Il n'y a que deux chambres à coucher, l'une pour lui, l'autre pour un domestique. C'est tout juste l'indispensable. S'il a un parent ou un ami qui vient le voir, il lui sera impossible de le recevoir. Il me semble qu'il ne coûterait guère plus à la commune d'élever un deuxième étage ou des mansardes, qui serviraient à loger des domestiques et laisseraient au moins au curé une chambre libre"

A la suite de cette lettre, en 1824,25,26 "par suite de circonstances impérieuses", la commune procède à des travaux d'aménagement, (planchers, cloisons couloirs, hangar, escalier, pour la somme de 2235 F, 62 (1012, 68 pour maçonnerie ; 860,25 charpentier ; 260,36 menuisier, 102,33 serrurier)

En octobre 1831 le décompte des travaux s'est élevé à 7.370 F

En 1872, le presbytère, en très mauvais état après l'occupation du village par les Prussiens, doit être réparé (3065 F) Des travaux complémentaires sont exécutés en 1874.

Lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905 il est loué 100 F par an au curé Boudinaud, puis, le conseil jugeant ce loyer réellement trop bas, décide en novembre 1936 lors du renouvellement du bail après le départ de celui-ci, de l porter à 300 F /an entre du 1/1/37 au 21/12/1945, puis 1000 F /an, du 1/1/46 à 55 puis 3600 F à partir du 1er janvier 1955 après réclamation du préfet qui trouvait son montant trop faible

Ce presbytère est occupé par les différents curés, le dernier étant l'abbé Chabot entré en 1966,après des travaux de réfection.

Au 31/12 1975, n'existant plus de curé desservant habitant sur place il est désaffecté, puis loué par la commune à partir du 1er avril 1977 pour 6000 F /an comme maison d'habitation. En 1987 la toiture est refaite. Le 1/1/88 le loyer est réévalué à 2000 F /mois
Il est finalement vendu en novembre 1998.

Sacristie:

En 1816 : réparation de la couverture de la sacristie de 6 de long sur 10,60 soit 69,60 m²
dégradée par la chute du battant de la cloche.

En 1862 pour 1200 F, est construite une nouvelle sacristie, a gauche du chœur, au pied de l'escalier du clocher. Elle s'appuie sur le mur du chœur, l'escalier du clocher et occupe le l'espace compris entre la chapelle et le mur Est de la nef.

Enduit de la fausse porte du côté de M. Papillon de 2,40 x 1

En janvier 1881 : réparation des murs Parquet neuf et lambourdes
de la *grande* sacristie, et pose d'une croisée circulaire à deux vantaux dans la *vielle* sacristie
Réfection du parquet et des murs en octobre 1933

Cimetière: originellement situé à gauche de l'église Sa surface fut diminuée par les travaux d'agrandissement de l'église en 1785. *Il fut déménagé en 1786 à son emplacement actuel..*
Le décret du 23 Prairial an 12 (22 juin 1803) interdisait les cimetières situés à moins de 35 mètres des habitations : raison réelle du déménagement ??

Il était alors hors du village, sur la droite de la route principale du village qui menait au bois Garnier, Ruthel et Villenoy. Les travaux de construction dans le village du canal de l'Ourcq, terminés vers 1815, le bornèrent à l'est.

En 1816 : "Le chemin de la Ruelle du bois Garnier commence au bout de la rue du cimetière pour aller actuellement jusqu'au canal de l'Ourcq. Ce chemin est envahi par le malabar, voisin du cimetière". largeur 4 à 6m

(Ce chemin a disparu en 1836)

La route étant coupée par le canal, le cimetière fut agrandi sur celle-ci, et l'entrée du cimetière, surélevé par les déblais du canal se fit par un escalier de 6 marches au bout de la rue.

Trilbardou possède donc un cimetière à deux niveaux, le plus ancien, situé sous le premier, comportant les tombes de 1786 à 1815.

Nous n'avons pas d'informations concernant la période de 1815 à 1841. Il est vraisemblable que les inhumations continuèrent (en particulier pendant l'épidémie de choléra de 1832), car l'on y trouve des tombes de cette période :

Dupont +1819 seigneur du village

Darlu épouse Dupont 1824

J.F. Troublé +24/12/1837 curé

Pachot 1839 (propriétaires du moulin)

Gaspard Rumigny 1839

En 1841 La commune décide d'établir des concessions (et de régulariser les concessions perpétuelles ci dessus). Lors de la demande faite au préfet, "le cimetière est situé à l'extrémité Est du village dans un lieu fort élevé au-dessus de toutes habitations, dont la plus proche est à treize mètres de l'entrée, qu'il est clos de murs sur les deux tiers de son pourtour, et que la partie à clore le serait facilement avec le produit des concessions en instances, considérant que la superficie du cimetière étant de 1200 mètres, se trouve" de beaucoup plus que suffisante pour l'ouverture d'un nombre de fosses quintuple de celui des décès d'une année ordinaire... "

Le 17 novembre 1847 est ouvert le registre des concessions

La taille du cimetière est augmentée de 10,57 ares en 1879. Sa surface est alors de 19 ares 57.

En 1894, l'accès du cimetière étant jugé trop difficile et dangereux en raison des marches à monter, l'escalier lui-même en mauvais état demandant des réparations importantes, la commune décide d'acheter les parcelles de terrain en bordure du canal, et réalise l'accès actuel. L'accès par le bout de l'impasse de l'harmonie est alors fermé.

Depuis cette date, le cimetière a été progressivement agrandi

Croix de la place :

Marches refaites en 1813

En 1842 : il est question de rentrer la croix dans l'église, car elle provoque des troubles, et cela rendra la circulation plus facile (*Déplacée à sa place actuelle*)

- L'hôtel dieu de Trilbardou est établi par lettres patentes du roi, lesquelles commencent par ces mots : Louis, par la grace de dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut, a nos biens amez administrateurs de l'hôtel dieu de Trilbardou, nous ont fait remontrer que par nos édits et déclaration du mois de mars, avril et aout 1693, nous aurions desunis de l'ordre de notre dame et Mont Carmel et de St lazare la maladrerie et la leproserie qui y auraient été jointes et incorporées par notre edit du mois de décembre 1672 etc.. Et lesdites lettres finissent par ces mots Donnée à Versailles au mois de janvier de l'an de grâce 1696, de notre règne le 53, signé Louis par le roy. , Phelippeaux

- Pour lettres de réunion de la maladrerie de Trilbardou à l'hôtel dieu dudit lieu... suit un extrait des registres du conseil privé du Roy : vu par le Roy en son conseil, les avis du Sieur Evêque de Meaux, du sieur Phelliipeaux, conseiller d'etat, intendant et commissaire de party en la généralité de Paris sur l'emploi à faire au profit des pauvres des biens et revenus etc.. Le Roy en son conseil, en exécution des édits et déclarations a vuy et uni à l'hôtel dieu de Trilbardou les biens et revenus de la maladrerie dudit lieu pour être lesdits biens et revenus employés à la nourriture et l'entretien des pauvres malades dudit hôtel dieu etc.. Ledit extrait finit par ces mots : fait au conseil privé du Roy tenu à paris le 26 mars 1695

Collationné signé Planfon avec paraphe

- Suit un extrait des registres du parlement :

Vu par la cour les lettres patente du Roy données à Versailles au mois de janvier 1697, signé Louis et scellées du grand sceau de cire verte enlacé de soye obtenu par les administrateurs de l'hôtel dieu de Trilbardou. Ledit extrait finit par ces mots : fait en parlement le 8 février 1697, contrôlé signé Dutillet, avec paraphe

- Copie d'une ancienne déclaration de l'année 1522 tirée de la chambre des comptes le 6 juin 1697 sur une requête présentée à nosseigneurs de la chambre des comptes laquelle commence par ces mots

" supplient humblement le curé de Trilbardou et les administrateurs de l'hôtel dieu et maladrerie de dit lieu, évêché de Meaux etc..."

2° L'on demande un état qui contienne les fonds ? annuels, les différentes sortes de revenus dans lequel (manque de texte, environ 2 mots) spécialement les concessions faites par les rois prédécesseurs de sa majesté aux dits capitaux etc.. Et les différents octroies qui leurs ont été accordés avec la proportion qui se trouve entre ces revenus et le nombre de pauvres que la maison est susceptible de recevoir en observant en même temps de faire une évaluation en argent année commune des revenus en nature des fruits comme bleds, vins etc..

réponse:

Les fonds annuels des pauvres de l'hôtel Dieu ou maladrerie de Trilbardou tout compris montent à la somme de 341 livres 10 sols

a savoir :

- 21 arpents de terres situées sur le terroir de Trilbardou, la plus grande partie en sable, loués aux fermiers dudit lieu, la somme de 150 Livres

- plus cinq arpents ou environ tant terres que vignes situés à Gevres le chapitre, loués au fermier dudit lieu la somme de 60 livres

-plus le loyer d'une maison appelée l'école des filles, ladite maison située à Trilbardou, louée à un particulier la somme de 18 livres

-plus un contrat de constitution portant hypothèque sur un particulier d'une somme de 15 livres

-plus idem sur une maison : 15 livres

-plus un autre contrat sur une mauvaise maison 16 livres

Terrain de l'église : (1695)

(copie d'un acte de donation de Marie Quignon)

7 perches entières de jardin qui était devant la mesure qu'il a fait enclore dans le jardin du presbytère qui était alors en triangle et rendu par ce moyen d'une longueur et d'une largeur, sans hache ni triangle, lesquelles 7 perches acquises en 1654 savoir 3 perches $\frac{1}{2}$ de Pierre de Calonges et 4 perches de Jean Camus qui tenaient d'une part à la grande place du prieuré et d'autre part à la ruelle qui va de la place du prieuré au bas de l'ancien jardin du presbytère

Ainsi que tel droit que le sieur Quignon a pu avoir dans le jardin qui est devant l'église (en conséquence du traité et comme il a été fait avec le prieur de Trilbardou) jusqu'à la moitié du puits Ste Geneviève en tirant de la moitié du puits une ligne droite jusqu'à la muraille des enclos de madame de Bonnivert pour et en suivant ladite ligne faire un mur pour servir de séparation entre le dit jardin unis au presbytère et celui appartenant audit quignon de son chef, comme l'ayant acquis avec la maison qui tient au jardin de François Daubin, laquelle muraille sera au dépens du donateur ou de ses héritiers pour la commodité démolie retirée une petite muraille qui était presque en ruine auquel puits de Sainte Geneviève, le sieur quignon ou ses héritiers étant à cause de la maison et au jardin lui appartenant, à cause du droit de communauté pour s'en servir, tant en considération de ces dons que pour avoir par lui souvent toutes preuves pour la construction entreprise du puits et du côté de son jardin pour mettre une fenêtre de bois, fermant de son côté avec serrure,

Le sieur quignon a livré les titres et contrats de rente qui ont été mis dans un sac avec étiquette et serrés dans l'armoire au trésor de la fabrique étant en la sacristie de l'église et fabrique

Maladrerie et Hôtel Dieu

Maladrerie: construite avant 1303, Peu avant 1407, elle est citée comme "Leprosoria de Triabaudolo" (pontifical de Meaux)

Voir aussi : Archives Nationales S4854 Dossier 11 (Période XIVème au XVIIème)

Disparue en 1579, située hors du village, au lieu dit la Maladrerie, à la bifurcation entre le chemin de Rutel et la route de la Conge.

Elle relevait de l'Evêque et dépendait de l'ordre de saint Lazare

Elle sera remplacée par l'hôtel dieu.

Hôtel Dieu :

Il relevait de l'évêque et dépendait de l'ordre de saint Lazare. Sa direction était confiée à un maître et administrateur

Il fût bâti vers 1579, situé au nord ouest de l'église, dans une rue actuellement disparue qui s'embranchait à droite au niveau de la maison actuellement habitée par M. et Mme Goupil. Cet hôtel dieu servait aussi d'école à cette époque.

Le 12 décembre 1673, l'un de ses maîtres, Germain Cauchois, obtint son quitus.

Copie d'un mémoire du début du 18^e s établi à la suite d'une demande d'explication concernant les possessions et la gestion de l'Hôtel Dieu (sans date, mais les informations données dans le texte le rendent postérieur à 1737, date de la mort du Cardinal de Bissy, évêques de Meaux)

- premièrement l'on demande un extrait des fondations et des lettres patentes qui les ont autorisées ou l'on fera mention des différents arrêts du conseil rendus successivement en faveur desdites maisons

Réponse

- plus sur deux maisons dues par deux particuliers solidaires un contrat de rente portant hypothèque de la somme de 6 livres
- plus de deux différents particuliers la somme de 11 livres 10 sols
- plus le fermier de la conge, paroisse de Trilbardou obligé par son bail de paier audit hôtel dieu ou livrer cinq setiers de bled mesure de Meaux au proffit des pauvres de la paroisse à une pistole le setier fait la somme de 50 livres

Il y a encore dans la paroisse une maison ou l'on retire par charitez deux ou trois pauvres vieillards natifs de la paroisse lesquels n'ont point d'habitation dans le lieu.

Toutes les fondations ci dessous on etez faites tant par les anciens seigneurs de la paroisse que par un ancien curé qui en a donné la plus forte partie et quelques sommes ménagées dans les années d'abondance ou le nombre de pauvres étant médiocre, l'on a placé quelque somme en contrat de constitution pour augmenter ledit revenu.

3° L'on demande de marquer dans ces états les aumônes actuellement fondées et s'il se peut celles que l'on peut espérer ordinairement de la charité des habitants

Réponse au 3° : néant sur l'article

4° L'on demande un autre état ou l'on exposera les dépenses générales de l'hôpital, ses charges, gages des domestiques et autres personnes nécessaires à l'administration pour ce qui concerne le temporel

Réponse:

Lorsqu'il y a des pauvres malades dans la paroisse, ils envoient quelqu'un chez monsieur le curé du lieu pour l'avertir de la triste situation dans laquelle ils se trouvent, pour lors le dit sieur curé se transporte chez les pauvres malades et selon la maladie et les besoins de chacun il envoie un billet à un fermier dudit lieu qui est le receveur dudit hôtel dieu et sur le billet du dit sieur curé, le dit receveur donne auxdits malades selon qu'il est porté sur les billets écrits et signés par le dit sieur curé. Lesquels billets sont gardez par le receveur jusqu'au tems de la reddition de son compte à l'égard des pancements. Le sieur curé donne un billet au chirurgien du lieu pour saignées, médecines ou pancements de ceux qui sont cruellement pauvres et dans un pressant besoin, pour lors ledit chirurgien fait son mémoire de ce qu'il a fait et fourni pour le soulagement des malades. Lesquels mémoires sont arrêtez par M. le curé et parès l'arrêté, le receveur paye lesdits mémoires qui sont portés dans les comptes dudit receveur,

- a l'égard des charges

Ledit hôtel dieu de Trilbardou doit par année au grand hôtel dieu de Meaux une somme de dix livres Moyennant ladite S??? (somme?) Le boucher qui fourni pendant le carême la viande aux pauvres malades dudit hôtel dieu de Meaux est obligé de la fournir sur le même pied dudit hôtel dieu de Meaux aux pauvres malades de Trilbardou pendant le temps seulement du carême sur les billets également de M. le curé, ce qui arrive fort peu. L'administration de l'hôtel dieu de Trilbardou le fait gratis et pro Deo

5° L'on demande un Etat contenant les dettes, leur origine, leur nature, par constitution, obligation ou autrement

Réponse: néant sur l'article

6° L'on demande les observations sur les occupations ordinaires des pauvres et celles qu'on pourroit y ajouter eu égard à la situation des lieux ou aux propriétés du pays

Comme les charités sont distribuées aux pauvres malades chacuns chez eux et qu'ils ne sont point remis dans une même maison comme dans l'hôpital général ou l'hôtel dieu de Meaux, ils

n'ont par conséquence aucunes occupations qui (tournent?) au profit de l'hôtel dieu de Trilbardou

7° L'on demande les différentes réunions qui ont été faites de ces maisons et de tout ce qui pourrait en cela tourner à l'avantage des pauvres

Réponse: la réunion de l'hôtel dieu de Trilbardou a été faite dans le conseil privé du roi tenu à Paris le 6 mars 1695

8° Il est à propos aussi de demander un mémoire sur les tems et la forme dans lesquels se rendent les comptes de la part des personnes chargées du recouvrement des revenus ou du détail de la dépenses de ces maisons et de marquer entre les mains de qui sont déposés les reliquats de compte lorsqu'il arrive que la recette excède la dépense.

Réponse:

Le receveur comptable, qui est ordinairement un laboureur et un des notables habitants rend ses comptes à la fin de son année de recette après les semailles faites (2 mots manquent) ... laboureur sont libres. Il rend compte au presbytère en présence de Monsieur le curé et de trois autres principaux habitants dudit lieu le dit compte écrit et détaillé sur un registre signé en teste par monseigneur l'évêque de Meaux. Le registre actuel est signé par le défunt monseigneur le cardinal de Bissy ancien évêque de Meaux. Sur ledit registre sont écrits la recette et la dépense et lorsque la recette excède la dépense, ce qui arrive rarement, par rapport à la modicité du revenu et du grand nombre de pauvres dans la paroisse, les reliquats desdits comptes sont mis dans un coffre à deux clefs dont une est entre les mains du curé et l'autre en les mains du receveur comptable qui a chez lui ledit coffre

9° marquer de même comment est composé le bureau d'administration

Pour répondre à cette dernière demande, le bureau d'administration dudit hôtel dieu de Trilbardou, lequel se tient presque tous les mois au presbytère est composé comme il a été dit ci-dessus de M. le curé, du procureur fiscal de la paroisse, du receveur comptable des deniers des pauvres, et de deux notables habitant qui ont été ????? nommez dans une assemblée légitime

2eme acte concernant l'hôtel dieu: donation et fondation faite à l'église, oeuvre et fabrique et hôtel dieu de Trilbardou par M. Jean Baptiste Quignon, curé de Trilbardou, par contrat passé par-devant Jean Liger, notaire à Meaux, le 25 avril 1695

Copie de la sentence de liquidation rendue par M. le lieutenant général de Meaux le 18 May 1696 des sommes dues à l'hôtel dieu de Trilbardou aux lieu et place de M. Jean baptiste Quignon curé dudit Trilbardou, qui les a données et transportées audit hôtel Dieu par le contrat de donation qui est en fin du contrat de fondation qu'il a fait à l'église et fabrique de Trilbardou passé par-devant Me Leger, Notaire, le 25 avril 1695. Lesdites sommes se montent ensemble à celle de mille cinq cent cinq livres quinze sols six deniers pour laquelle somme de 1505, 15, 6d ont été choisies et pris les héritages cy après au village de Gesvres le chapitre suivant les sentences du siège présidial de Meaux des 29 novembre 1680, 30 juin et 9 May 1696, , ainsi que s'ensuit.

Au procès verbal fait le 18 mai 1696 et autres jours suivants par-devant Nicolas Payen escuyer et seigneur de saint germain Sannois et en partie de Annet sur marne, conseiller de sa majesté,, premier président et lieutenant général en a ville et bailliage du siège présidial de Meaux, contenant la liquidation du débit des créanciers de la succession de défunt Alexis Marin, venant la (???? mots illisibles) à Trilbardou et le choix par eux fait pour leur deubt des biens et héritages de la succession sur le pied de l'estimation faite d'iceux par expert le sieur

Sebuvier et autres en 1681 et suivant l'ordre de leurs hypothèques en exécution des sentences du siège présidial des 29 novembre 1680, 30 janvier et 9 May 1696 et de la sentence arbitrale rendue entre lesdits créanciers par Me Estienne Fracquet advenue en sa (c)our ? le 25 septembre 1694, le tout sur les poursuites de Me Pierre Nicolas Bridou, procureur audit siège, nommé à cet effet par les créanciers, a été extrait ce qui s'ensuit:

Le huitième jour de novembre audit an 1697, par-devant nous, Nicolas Payen Lieutenant Général sus nommé, ont comparus M. Philippe Lebert, procureur de M. Jean quignon, prêtre, curé de Trilbardou, et de M. Jean de Marines, procureur fiscal dudit lieu, receveur stipulant pour les pauvres de l'hôtel dieu dudit Trilbardou et estant le dit hôtel dieu aux droicts dudit Quignon à cause de la donation entre vifs faite par ledit Quignon audit hôtel dieu des droits et hypothèques ci-après declarez pasé par-devant Jean Leger, notaire à Meaux, le 29 avril 1695, le ??? he bou ?? au dit non nous a dit et remontré ??? la créance et hypothèques ?? ledit hôtel dieu de Trilbardou audit non asur la succession dudit Alexis Marin est du 16 Janvier 1672 qui est la date que le dit Quignon avait au dit Alexis marin des terres et dixièmes dépendantes des oeuvres énoncées au dit bail passé par le sieur Harelle notaire à Meaux,, moyennant quinze setiers de bled, six setiers d'avoine,, cent livres en deniers, six chapons gras, trois agneaux et plusieurs chairayes (?), le tout de redevances par an. Desdites redevances estant dues plusieurs années, le dit quignon s'est opposé à la saisie réelle des biens et héritages de la succession dudit marin soit plusieurs poursuites et conclu au profit et interest du denier de ce qui luy seront dues par le feu Marin, décédé sur le fin du mois de décembre 1675. A la liquidation des dites redevances, dommages et interest procédant des dessollement des terres, avons été procédé et dressé procès verbal par-devant nous à tous les autres créanciers de la dite succession du dit sieur marin, le premier Septembre 1688. Par le procès verbal, le deub (dû) dudit Quignon a été arrêté et liquidé de six cent quarante sept livres trois sols et six deniers pour laquelle somme ensemble frais et dépens faisons, avons ordonné par le même procès verbal que le dit quignon prendrait des héritages de la dicte succession pour son deub (dû) la somme de 647 livres x deniers. Interests frais et dépens appartient à présent audit hôtel dieu de Trilbardou, à cause de la donation entre vifs ci devant dattée.647 livres, 3 sols, 6 deniers (VIC XLVII^{II} III^s VI^d)

Plus le dit hôtel dieu au dit nom de créancier dudit marin pour les intérêts desdites sommes ci dessus faisant trente deux livres sept sols par an et pour seize années eschues depuis le Saint Martin 1680 jusqu'à pareil jour 1696 aussi inclus cinq cent dix sept livres douze sols (VC XVII XII)

Plus le dit hôtel dieu au dit nom de créancier de la somme de deux cent seize livres huit sols pour tous les frais et dépens faits par ledit quignon par nous taxez en la présence desdits créanciers et Louis Moussor curateur crée à la succession vacante dudit Martin par Notaire taxes excédentaires de dépens du 15 nov. 1688 (IIC XVI VIII)

Plus, pour huit années d'intérêt de ladite somme de deux cent seize livres huit sols aussi a esté conclu eschue depuis ladite exécutoire jusqu'à y compris lesdits jours Saint martin 1696, à raison de dix livres seize sols par an faisant en tout quatre vingt six livres et huit sols (IIII xx VI VIII)

Plus le dit hôtel dieu est créancier de la somme de trente huit livres quinze sols pour les frais et dépens fait depuis l'exécutoire ci dessus datée à l'encontre desdits créanciers suivant la taxe et exécutoire de nous decerné le 25 Octobre dernier, partant cy: (XXXVIII XV)

Revenantes toutes sommes ensemble à celle de quinze cent cinq livres quinze sols six deniers, a quoy le dict Chebert audict lieu nous (non?) a requis ledit hôtel dieu soit et demeure et liquidé que pour la dite somme il prendra des héritages de la ditte succession Marin conformément à nos sentences susdattées surquoi nous avons audit Hebert notaire, donné acte

de sa comparution et suivant son réquisitoire ordonnons que ledit hôtel dieu de Trilbardou demeure arrez et liquidez sur les pièces à nous présentées à la dite somme de quinze cent cinq livres quinze sols et six deniers pour laquelle somme il fera présentement choix d'héritages de la dicte succession dudict marin suivant l'estimation qui en a esté faite.

En exécution duquel présent notaire Sugem (?) représentant ledit Hebert audict non assisté dudict Jean des Marines de l'isles audict non a fait choix des héritages dont la déclaration sera cy après et signe avec le dict Hebert.

Premièrement un jardin pottagé assis au village de Gesvres, attenant à la ferme dudict feu Alexis Marin, ledict jardin contenant dix sept perches (581m^2) tenant d'une part aux bâtiments de la ferme d'autre au jardin ci-après nommé déclaré d'un bout audict jardin et d'autre bout lequay (r ?) dudict Gesvres estimé cent dix sols la perche, qui est pour l'article quatre vingt treize livres dix sols (IIIxx XIII X)

Item audict Gesvres un arpent (3418m^2) de jardin à arbres et herbes à prendre dans le grand jardin derrière la ferme du coté de la rue et attenant le jardin pottagé tenant d'une par à la rue d'autre part à la veuve Xphée Pelletier d'un bout au dit jardin pottagé et d'autre bout au dict jardin et à la place et devant l'église dudict gesvres estimé à raison de dix livres la perche qui est pour ledit arpent six cent livres cy (VI c)

Item au terroir de Gesvres aux vallées dit la terre rouge 6 quartiers (25 perches par quartier: 5157m^2)

Item au terroir de Gesvres a l'embouchure du chemin de Meaux un demi-arpent (1709m^2)

Item au terroir de Marcilly lieu dit le bois collo cinq q. (quartiers) (4272m^2) tant terre que vignes

Item, proche de ce lieu au chemin ferré un arpent huit perches (3691m^2)

Surface totale: 18.828m^2 (en perches de 18 pieds) ou 28.123m^2 (en perches de 22 pieds)

Ces possessions foncières de l'hôtel dieu situés à Gesvres le Chapitre, sont toujours, depuis cette date (1675) la propriété du bureau d'aide social de la commune (commission communale d'action sociale).

En 1938 Ils se composaient encore de la totalité des surfaces d'origine: un jardin 50 ares, 57 ca situé en centre ville, rue de l'Eglise, lieu dit la ferme du chapitre (échangé en 1938 contre 75 ares de terres agricoles, deux terres agricoles de 69,27 ares et de 22,27 ares sur le terroir de Gesvres et une pièce de terre de 1 ha,5 ares et 80 ca sur le terroir de Marcilly, soit une surface totale actuelle de $19.734\text{m}^2 + 7500$ obtenues par échange du jardin du centre ville: 27.234m^2 Sur la base de la valeur locative actuelle, ils ont procuré, depuis 300 ans environ 900.000 F de revenus.

Une partie des terres de cet hôtel Dieu situés à proximité de la ferme de la Conge sera vendue par ordre du directoire du département du 22 Décembre 1780.

(12/7/90: constitution civile du clergé) Le 20 Août 1790 " le procureur de la commune ayant représenté qu'il y avoit 12 arpents mesure du roi situés de l'autre côté de la rivière au lieu dit les sables, appartenant à l'hôtel dieu de T, lequel Hotel dieu n'en a retiré aucun produit depuis plusieurs années et qu'il seroit à propos de les donner à rente..... demande l'autorisation nécessaire aux officiers du dept de S et M"

Le 22 aoust 1790 convocation de tous les habitants " pour soumettre à leur décision si les débiteurs soit de l'hôtel dieu, soit de la fabrique paieraient non seulement le principal de ce qu'ils devoient mais encore les intérêts " (décision oui)

Le 29 Août 1790: le procureur de la commune représente qu'il y a des réparations urgentes à faire aux bâtiments dépendant de l'hôtel dieu de cette paroisse, il est décidé qu' le sieur Pierre Ambroise Parent, maçon de cette paroisse ferait un devis qui serait adjugé au rabais dimanche prochain lors des vêpres"

En 1860, cet hôtel dieu comporte:

Un bâtiment de trois travées en ruine servant autrefois d'hôtel dieu contenant un rez de chaussée surmonté d'un grenier couvert en tuiles, à la suite appentis servant de dépôt à la pompe à incendie. En avant court longue et étroite ruelle aboutissant à la rue de l'église. Cette propriété est bornée au nord et à l'ouest par la propriété de M. Lenfumé de Lignieres, au midi par celle de M. Papillon (devenu propriété de Vve Boufflerd), à l'ouest par la rue de l'Eglise. La clôture de cette propriété sera établie à 1 mètre en arrière de la porte d'entrée du jardin de M. Papillon pour laisser accès au jardin La contenance de cette propriété sera alors de 4ares 23 ca. Plan dressé par M. Savard le 10 Mars 1856, annexé avec les présentes. (transcrit hypothèques le 7 juin 1860, vol 1045, N°49)

En 1932, les titres de rente appartenant à la fabrique de Trilbardou qui avaient dès l'origine été établis au nom du bureau de Bienfaisance (hôtel Dieu) mais gérés par l'assemblée paroissiale sont transférés au bureau de Bienfaisance:

- Titre de 31 F de rente (legs Troublé)
- 229 F de rente legs Vve Lefranc
- 9 F de rente Legs Dupont

Note sur la famille Quignon

Il existe dans l'Eglise paroissiale de Saint Germain (de Paris), à Orly, une dalle funéraire datant de 1505, citant Messire Etienne Quignon, Prêtre, Jean Quignon, son père, et Michelle, sa mère, relatant 2 Obits à célébrer le jour de la St Etienne et le Vendredi de la semaine de Pâques

Informations diverses

Autres charges : entretien des rues et portions des rues qui conduisent de l'église à la petite porte du Parc contractée par le propriétaire du château selon délibération de l'assemblée des habitants du 4 sept 1785, copie pour minute à Me Lucy notaire à Meaux, acte du 13 Août 1833, enregistré. Laquelle servitude a déjà été abrogée par le pavage des rues et la construction du quai par M. Lenoir propriétaire dudit château

Un enfant de Trilbardou figure célèbre de la Chouannerie : Pierre Duviquet

Le 7 janvier 1772 à Trilbardou, le curé Coquart célèbre le mariage de Jean Duviquet 20 ans, manouvrier (manœuvre) à Trilbardou fils de xxxxx Duviquet et d'Agathe Le Bègue et Jeanne Nicole Legendre 19 ans (née en 1753), originaire de Charmentray, fille de Nicolas Legendre 9 mois après, le 3 novembre 1772 naît à Trilbardou Pierre Nicolas Marcel Duviquet, il a pour parrain Pierre Nicolas Vermeil et Marie Catherine Angélique Legendre.

Son enfance sera une longue suite de drames familiaux.

1 mois après sa naissance, son premier Noël est endeuillé par la mort de son arrière-grand-mère Marie Jeanne Nonclerc

A deux ans le 13 novembre 1774 il perd son père

Côté paternel, la seule famille qui lui reste est son oncle, Claude Ambroise Duviquet, et successeur de ses père et grand-père dans le métier de tonnelier.

Son autre oncle, Nicolas Legendre, le frère de sa mère, vit à Charmentray.

La vie de sa mère Jeanne, veuve avec un enfant de 2 ans n'est pas facile. Envisage t-elle d'être nourrice, comme sa belle sœur, Marie Geneviève Elisabeth Youx, femme de Claude ?

C'est en effet, alors, la principale activité des femmes du village, dont les nourrissons, enfants de bourgeois, peintres, chirurgiens, sculpteurs, viennent de Paris comme il est d'usage à l'époque.

La période de deuil passée Jeanne se remarie très vite, le 20 novembre 1775, avec Jean Baptiste Biarne, lui aussi manouvrier, de un an son aîné.

De ce mariage naissent :

Le 9 septembre 1776 : Jean Baptiste Biarne

Le 18 septembre 1778 : Marie Geneviève Biarne

(Elle épouse le 29 Brumaire An 13, Jean Pierre Lierval, 29 ans Jardinier. Citée comme fille de J.B. Biarne, décédé, et Jeanne Nicole Legendre 52 ans, en présence de Joseph Jacquinot beau-père de l'épouse.

Le 18 février 1780 son beau-père Jean Baptiste décède et sa mère est veuve pour la deuxième fois. Elle se retrouve seule avec 3 enfants à nourrir.

Pierre Duviquet a alors 8 ans.

le 14 avril 1782 il perd sa grand -mère Agathe (63 ans)

le 18 octobre 84, il perd son grand-père Antoine Biarne (72 ans), père de Jean Baptiste Biarne

Le 16 avril 1785, sa mère se remarie avec Joseph Jacquinot, journalier (ouvrier agricole).

Toujours vivant le 21 avril 1793 et le 29 Brumaire An 13. Ne sait pas signer.

Le 20 juin 1785 il perd son demi-frère Jean Baptiste Biarne, âgé de 8 ans

Le 3 décembre 1785 naît sa demi-sœur Jeanne Mélanie Jacquinot

Epouse à 23 ans le 24 janvier 1809 Pierre Onésime Bonenfant, 21 ans, en présence de son père Joseph et de sa mère Jeanne Nicole Legendre (56 ans)

Le 15 avril 1788 naissent sa demi-sœur Marie Catherine et son demi-frère Antoine Joseph. ils ne survivent pas et décèdent le 15 et le 19

Pierre Duviquet a alors 16 ans. Il a vu mourir 2 pères, et 3 frères et sœurs.

En 1789, le 6 août, tous les hommes valides à partir de 16 ans sont réquisitionnés dans la milice municipale, où il se forme 14 patrouilles de 8 hommes, à charge de surveiller le village 24h/24. Pierre en fait partie, sous les ordres du sergent Turlure.

Le 14 juillet 1790, avec tous les habitants du village, il prête le serment civique.

Le 24 février 1791 naît Jean Baptiste Joseph Jacquinot. Le 11 juillet 1811, il épouse Mélanie Antoinette Parent (en présence de Joseph Jacquinot et de Jeanne Nicole Legendre 59 ans)

Le 6 Floréal an II (1793) naît Michel Auguste Jacquinot

Durant sa jeunesse, Pierre Duviquet a fréquenté l'école, dirigée par le maître Dusautoy. Contrairement à ses parents, il sait maintenant lire et écrire, et c'est d'une écriture claire et ferme qu'il signe le registre lors du Baptême de Pierre Nicolas Vermeille, dont il est le parrain, le 21 janvier 1792.

C'est son dernier acte à Trilbardou, qu'il ne reverra plus.

Le souvenir de cette jeunesse à Trilbardou, avec ses frères et sœurs, sera toujours son plus précieux souvenir.

Lorsque sa dernière heure sera venue, c'est à eux qu'iront ses dernières pensées et sa dernière lettre.

La révolution a amené des horizons nouveaux, des possibilités de carrière, et en janvier 1792, il s'est engagé comme volontaire dans les armées de la République dans la 184^o demi-Brigade, (qui deviendra la 104^o Demi Brigade) devient sergent le 10 septembre 1793, puis sous-lieutenant le 20 Pluviose an II (8 Février 1794). Pour ce jeune officier de 22 ans, c'est une revanche sur sa jeunesse misérable.

Un jour de 1794, en cantonnement à Saint Briec (Cotes d'Armor), il se prend de querelle dans un café avec un chef royaliste, Gris-Duval. Malgré ce premier contact difficile entre deux caractères affirmés, ils sympathisent rapidement. Ils discutent de leurs destins respectifs.

Les chouans, sont alors en paix avec la République, leur défaite devant les troupes de Hoche, et la mort de leur chef, Boishardy ayant mis fin à leur révolte.

Pierre Duviquet est déçu par son statut d'officier, n'ayant à commander qu'une troupe d'hommes indisciplinés, sans solde, et dont plus de 100 ont déserté son bataillon au cours des derniers mois. Il n'a pas eu la chance de pouvoir risquer sa vie et gagner gloire et honneurs aux frontières contre l'ennemi extérieur, ni de participer aux glorieuses campagnes de Bonaparte. Son nouvel ami n'a dès lors pas trop de peine à la gagner à la cause pleine d'idéal et de noblesse des Chouans. Gris Duval, qui a hérité des débris de l'armée de Boishardy ne commande plus qu'un groupe d'une vingtaine d'hommes, sans activité militaire.

Il emmène Pierre chez lui au Château de Bosseny où il le présente aux nobles et partisans des Chouans. Pierre Duviquet s'emballe pour leur cause et déserte. Il est nommé "Major de Division des Royalistes" et commandera la "troupe" de Boishardy. Il côtoie, et est l'égal des nobles chez qui il vit. Quelle différence entre la vie misérable de Trilbardou, sous la férule du seigneur Lenoir, préfet de police de Paris, qui a marqué sa jeunesse.

Jeune, beau, cheveux châtons, yeux bleus, le jeune major plaît aux habitants et habitantes du château qui le surnomment Constant. Une idylle se développe entre le jeune homme et une des filles (vraisemblablement Pélagie Du Lorin, belle sœur de Joséphine de Kercadio qui fut la fiancée malheureuse de Boishardy)

Il s'est alors vieilli de 6 ans et se donne 28 ans.

Il rencontre Lamour-Lanjégu, Saint-Régent, Mairesse, anciens chefs chouans qui depuis que la paix avec les armées de la République "Les Bleus" est faite, s'ennuient.

Cependant, déserteur, il est toujours recherché par les "Bleus", qui un jour investissent le château. Duviquet s'échappe. Il entre dès lors dans le maquis. Avec ses hommes, il pille les caisses des percepteurs pour renflouer son "armée". Il mène aussi des expéditions punitives contre les félons et les traîtres.

Lors de l'une de celles-ci, le 7 mai 1797 (il a alors 25ans), ils abattent le pharmacien Guillaume Duval "patriote" en plein jour de marché, au milieu du village de Poëuc.

Sa renommée grandit et dépasse alors, dans la région, celle de bois-hardy.

Il profite pleinement du relâchement général des mœurs et de l'armée qu'entraîne le Directoire.

Il prend contact avec Georges Cadoual, qui a ramené "l'armée rouge" de la Manche jusqu'en Vendée.

Il tente d'obtenir de ce leader incontesté l'autorisation d'étendre son action dans le Finistère. Cadoual refuse, de même qu'il ne désire pas, à cette époque, voir ses subordonnés utiliser la force.

Le coup d'état du 18 Fructidor, en favorisant la reprises des persécutions, mit fin à la trêve entre les Chouans et la République. Les chouans sont de nouveaux hors la loi.

Duviquet croît en la reconstitution d'une armée royaliste. Il pense pouvoir lever des troupes et rejoindre Cadoual. En face d'eux, les armées de la République sont encore mal organisées, divisées. Hoche qui les avait menées à la victoire est mort.

Mais les actions contre les Chouans et les royalistes s'intensifient. La tête de Duviquet est mise à prix pour 200 Livres.

Duviquet, qui a maintenant sous ses ordres plusieurs dizaines d'hommes se prépare à partir rejoindre Cadoual. Pour les équiper, les nourrir, il a besoin d'argent, et va donc attaquer sur la grand route de Paris à Brest, dans la nuit du 2 au 3 novembre 1797, une diligence qu'il soupçonne transporter des fonds de la République. C'est bientôt fait, sans effusion de sang.

Ce coup de fouet aux Bleus active les recherches.

Son ami Mairesse est arrêté. Il a été témoin de toutes les actions de Duviquet. En échange de sa grâce, il parle, et dénonce ses anciens amis. Ses aveux couvrent plusieurs centaines de pages. Plus de 100 personnes en sont victimes. 60 à 80 sont arrêtés, dont Gris Duval.

Lamour-Lanjégu réussit à rejoindre Cadoual.

Duviquet échappe lui aussi aux mailles du filet, atteint le Morbihan avec Carfort, Dutertre et Poilvey.

Pour capturer les royalistes, les Bleus se déguisent en Chouans et battent la campagne. Les Chouans prennent l'uniforme pour mieux tromper les militaires. Des quiproquos sanglants entre déguisés des deux parts se déroulent.

Lors d'une échauffourée, Duviquet est blessé d'une balle au talon, mais il s'échappe.

Par deux fois encore, la chance lui sourit et les Bleus le ratent de quelques minutes.

Poilvey, qui a quitté le groupe est arrêté et guillotiné le 15 mars 1798 à Saint Briec.

Le 9 avril les hommes de Duviquet attaquent la diligence de Rennes à Vanne et récupèrent 30.000 F

Le 19 avril, Lamour-Lanjégu est pris. Pour sauver sa tête, il dénonce tous les participants à l'attaque de la diligence. Il est malgré tout fusillé le 16 mai 1798.

Duviquet projette de retourner à Saint Briec où sont enfermés Gris-Duval et ses amis victimes de la dénonciation de Mairesse.

Il monte une compagnie de 53 hommes, déguisés en soldats de la République "de l'armée particulière de Bonaparte destinée au maintien de l'ordre" et retransverse en marches de nuit, la Bretagne. Afin de garantir la sécurité de leur coup de main, Duviquet envoie de fausses nouvelles et des lettres anonymes aux différentes garnisons locales en les avertissant de débarquement d'émigrés, réunion de chefs royalistes etc..

Dans la nuit du 16 au 17 Juin, à 11 heures du soir, la troupe s'approche de la prison de Saint Briec, en accompagnant un (faux) prisonnier. Duviquet présente un ordre d'incarcération pour leur prisonnier, mais une des sentinelles le reconnaît. Cachant sa peur, la sentinelle, sous le prétexte qu'on ne peut ouvrir la porte de nuit, leur refuse l'accès à la prison, et leur conseille d'amener leur prisonnier au poste de garde de la Grand place.

Duviquet, ayant compris qu'il avait été reconnu, et jugeant que l'affaire était ratée, se retire avec ses hommes. Il ne savait pas que la garnison de la prison ne disposait plus de cartouches. Ils marchent toute la nuit. Afin de ne pas revenir bredouilles de cette opération, ils décident de monter une embuscade sur leur chemin à un groupe de "Bleus" qui, à la suite de leurs lettres anonymes viendront vraisemblablement perquisitionner au matin le cabaret "La mirlitantouille".

Les bleus y arrivent à 9h30. Trompés par les déguisements de la troupe de Duviquet, ils se font massacrer. 9 Bleus restent sur le carreau, leur chef est fait prisonnier, les autres s'enfuient. Malheureusement, ils réussirent à avertir en moins d'une heure la garnison de Montcontour. Duviquet, harassé après cette nuit de marche et les épreuves, monté sur un des chevaux pris aux Bleus, s'est arrêté pour se reposer dans un champ de blé. Il sait qu'il pourra facilement rejoindre le reste de la troupe qui part à pied pour rejoindre le Morbihan et Cadoual. Malheureusement, pendant son repos, son cheval s'échappe et est reconnu. Duviquet est pris. Il est transféré à Saint Brieuc, où le 18 Juin, à midi, il arrive escorté par plus de 400 militaires. Le 19 Juin, au matin, il passe en conseil de Guerre et est immédiatement condamné à la peine de mort et à une amende de 10.000 livres à prélever sur ses biens. Duviquet renonça à la possibilité de se pourvoir en révision à condition de pouvoir écrire à sa famille, à ses frères et sœurs. Il fit parvenir son alliance à sa fiancée en faisant promettre au messager de ne jamais dévoiler son identité. Il fut ensuite guillotiné le même jour.

Mort sans postérité, avec lui s'éteint la lignée des Duviquet à Trilbardou. Son oncle n'a eu qu'une fille Eléonore Mélanie née le 12 Mars 1779. Le nom de Duviquet est un des patronymes en cours de disparition en France (35 abonnés au téléphone sur toute la France) Son origine historique semble être à Trilbardou ou dans les alentours proches (Villenois, Chauconin, Neufmontiers, Chambry, où ils sont relativement nombreux aux 18^e siècle)

Bibliographie:

- Archives de la commune de Trilbardou
- Chassin- Lenôtre : La Mirlitantouille 1926
- Pommeret : Les drames de la Mirlitantouille

Nom et situation des principaux chemins desservant Trilbardou en 1818

Chemin de Trilbardou à Charmentray

commence à la sortie du village, passe par le moulin de T, jusqu'à la limite de Charmentray. Depuis le moulin jusqu'à Charmentray, il est comblé par les déblais du canal. Largeur 4 mètres à la sortie du village

Chemin d'Yverny

Commence actuellement du canal traverse la grande route de paris à Meaux, de l'orme de la conge au chemin de St Denis. Largeur 35m en partant du canal

Chemin des Postes : conduisant à Meaux, commence au chemin de l'Essoy et se termine à Charmentray, traverse le pavé de Trilbardou et le chemin d'Yverny. 3m de large

Le pavé de Trilbardou : Commence dans le village et se termine à la grand route. Largeur 14m

Chemin de l'Essoy : Commence au chemin de l'Ermitage, traverse la grand route et se termine au chemin de St Denis L: 6m

Chemin de la Justice: commence du chemin des Postes sur les montagnes et se termine à la grand route à la demi lune

Chemin de l' Ermitage, conduisant de Trilbardou à Meaux. commence au pavé de la conge, lieu dit la fourchette et se termine au chemin aux Anes

Chemin de la ruelle du bois Garnier: conduisant à Ruthel et Villenoy commence actuellement au canal et se termine à la limite de Villenoy, traversant le chemin aux Anes. Largeur 10 au canal à 19 mètres à la croix du bois

Chemin de Vignely: commence au bout de la rue de Vignely, et se termine au terroir de Vignely. 8 mètres à la sortie du village

La ruelle derrière les fermes : conduisant de Trilbardou à Vignely

Commence au coin du jardin de Mr Scourgeon et se termine à la limite du terroir de V. 10 m au coin du clos des fermes, 5m aux terres à chanvre, 3 m à la limite de Vignely.

Chemin du bac: conduisant à Lesches, Jablines et Precy. commence à la sortie du bac et se termine à la fourchette du chemin de Lagny et Precy

Chemin de Lagny: depuis la fourche du chemin du bac jusqu'à Montigny

Chemin de la ruelle du bois garnier: commence au bout de la rue du cimetière pour aller actuellement jusqu'au canal de l'Ourcq. largeur 4 à 6m